



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.06.2000 Bulletin 2000/26

(51) Int Cl.7: **A47K 3/00, A47K 17/02**

(21) Numéro de dépôt: **99410023.8**

(22) Date de dépôt: **29.03.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

• **Clara, Marc**
38340 Voreppe (FR)
• **Cutivet, Gérard**
38340 Voreppe (FR)

(30) Priorité: **21.12.1998 FR 9816381**

(74) Mandataire: **Hecké, Gérard**
Cabinet HECKE
World Trade Center - Europole,
5, Place Robert Schuman,
BP 1537
38025 Grenoble Cedex 1 (FR)

(71) Demandeur: **ALLIBERT SA.**
38340 Voreppe (FR)

(72) Inventeurs:
• **Cuel, Véronique**
38340 Voreppe (FR)

(54) **Poignée de sécurité associée à un bac de rangement amovible**

(57) Un bac de rangement 26 peut être associé à une poignée 10 de sécurité au moyen d'un dispositif de fixation amovible comportant :

- au moins une rondelle de positionnement associée à une platine de montage 16, et équipée de premiers moyens d'assemblage,
- et une embase de retenue intégrée dans un évidement postérieur à la base du bac de rangement 26, et pourvue de deuxièmes moyens d'assemblage coopérant par emmanchement avec les premiers moyens d'assemblage lors de la mise en place du bac 26 sur la platine de montage 16.

Applications : accessoires de salles de bains.

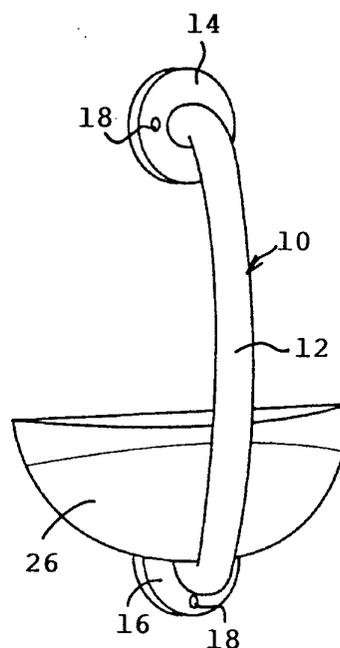


FIG 1

Description

Domaine technique de l'invention

[0001] L'invention est relative à une poignée de sécurité, notamment pour salles de bains, comprenant une anse de préhension, et deux platines de montage disposées aux deux extrémités opposées.

Etat de la technique

[0002] La fonction des poignées pour baignoires ou cabines de douches, procure d'une manière classique une action de préhension ou d'agrippage pour la sécurité des personnes prenant un bain ou une douche. Les objets et produits de toilette comme le savon, les flacons de shampoing, et les tubes de mousse à laver sont placés soit sur les bords de la baignoire, soit au fond de la cabine de douche, ce qui pose un problème de rangement et d'encombrement lors du nettoyage.

[0003] Il est bien entendu possible de rassembler ces objets dans un bac ou étagère de rangement, mais ceci nécessite une fixation supplémentaire en plus de celle de la poignée. La localisation différente de la poignée et du bac de rangement pose alors des problèmes d'accessibilité et d'encombrement.

Objet de l'invention

[0004] L'objet de l'invention consiste à faciliter l'accessibilité et le rangement des objets et produits de toilette utilisés dans une douche ou une baignoire équipée d'une poignée de sécurité.

[0005] Selon l'invention, un bac de rangement peut être associé à la poignée au moyen d'un dispositif de fixation amovible comportant :

- au moins un moyen de positionnement associé à au moins une platine de montage, et étant équipé de premiers moyens d'assemblage,
- et une embase de retenue intégrée dans un évidement postérieur à la base du bac de rangement, et pourvue de deuxièmes moyens d'assemblage coopérant par emmanchement avec lesdits premiers moyens d'assemblage lors de la mise en place du bac sur la platine de montage.

[0006] Selon une caractéristique de l'invention, les premiers moyens d'assemblage de la rondelle de positionnement comportent au moins une patte d'accrochage coopérant avec un moyen de butée ménagé dans l'embase de retenue. Le moyen de butée est formé par une encoche dans laquelle s'engage la patte d'accrochage pour assurer un verrouillage positif du bac de rangement sur la poignée.

[0007] Les premiers moyens d'assemblage comportent de plus un premier crantage constituant une pièce d'engrenage fixe qui s'imbrique dans un deuxième cran-

tage des deuxièmes moyens d'assemblage, indépendamment de l'angle d'inclinaison de la poignée.

[0008] L'installation du bac de rangement ne nécessite pas d'opérations additionnelles de perçage et de vissage, il suffit d'emmancher l'embase de retenue sur la rondelle de positionnement de l'une des platines, après avoir choisi au préalable l'inclinaison de la poignée. L'accessibilité à la poignée et au bac de rangement est sensiblement identique, c'est à dire à la portée de main de l'utilisateur.

[0009] Selon une caractéristique de l'invention, le bac de rangement est conformé selon une cuvette creuse délimitée par une paroi postérieure plane, et une paroi antérieure ayant un profil conjugué à celui de la partie terminale de l'anse de préhension à l'intérieur de la poignée.

[0010] Selon un mode de réalisation préférentiel, le profil incurvé de la paroi antérieure du bac est convexe, et épouse la forme concave de ladite poignée indépendamment de l'inclinaison. L'embase de retenue vient en moulage avec le bac de rangement, et est réalisée en matière plastique, par exemple en polypropylène ou tout autre résine de synthèse. La rondelle de positionnement comporte des trous disposés angulairement en alignement avec des orifices de la platine pour autoriser le passage de vis de fixation lors de l'assemblage à une cloison.

[0011] Selon une caractéristique de l'invention, le deuxième crantage de l'embase de retenue est formé par une portion de couronne dentée à secteur circulaire, le diamètre passant par les creux du deuxième crantage correspondant sensiblement au diamètre passant par le sommet des dents du premier crantage.

Description sommaire des dessins

[0012] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront plus clairement de la description qui va suivre d'un mode de réalisation de l'invention, donné à titre d'exemple non limitatif et représenté aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation de la poignée de sécurité associée au bac de rangement ;
- la figure 2 montre une vue partielle éclatée en perspective de la poignée et de la rondelle de positionnement;
- la figure 3 représente une vue de la rondelle de positionnement équipée du premier crantage ;
- la figure 4 est une vue en coupe selon la ligne 4-4 de la figure 3 ;
- la figure 5 est une vue partielle à échelle agrandie du premier crantage ;
- la figure 6 est une vue en élévation du bac de rangement;
- la figure 7 est une vue en coupe du bac selon la ligne 7-7 de la figure 6 ;
- la figure 8 montre une vue en plan du bac de la fi-

- la figure 6 ;
- la figure 9 représente une vue arrière du bac de la figure 6 ;
- la figure 10 est une vue partielle à échelle agrandie du deuxième crantage de la figure 9 ;
- les figures 11 et 12 illustrent des vues d'ensemble en perspective du bac de rangement pour différentes positions de la poignée, respectivement verticale, et inclinée ;
- la figure 13 est une vue identique de la figure 3 d'une variante de réalisation de la rondelle de positionnement ;
- la figure 14 est une vue en coupe selon la ligne 14-14 de la figure 13 ;
- la figure 15 est une vue identique de la figure 6 d'une variante de réalisation de bac de rangement ;
- la figure 16 est une vue en coupe selon la ligne 16-16 de la figure 15 ;
- la figure 17 est une vue à échelle agrandie d'un détail W de la figure 16 ;
- la figure 18 est une vue à échelle agrandie d'un détail Z de la figure 15 ;
- la figure 19 représente une vue arrière du bac de la figure 15 ;
- la figure 20 montre une vue identique de la figure 2 d'une variante de réalisation.

Description d'un mode de réalisation préférentiel

[0013] En référence aux figures 1 à 5, une poignée de sécurité 10 utilisée dans la douche ou la baignoire, comporte une anse de préhension 12, et deux platines de montage 14, 16 disposées aux deux extrémités opposées. Chaque platine 14, 16 cylindrique est équipée de trois orifices 18 décalés angulairement de 120 °.

[0014] La poignée de sécurité 10 est obtenue par cintrage d'un tube métallique, notamment en acier, et la fixation sur une poignée verticale s'effectue au moyen de vis 17 traversant les orifices 18. Entre la cloison et chaque platine 14, 16 est intercalée une rondelle de positionnement 20 dotée d'un premier crantage 21 avec une série de dents 22 réparties régulièrement autour de la périphérie circulaire pour former une pièce d'engrenage fixe.

[0015] La rondelle de positionnement 20 comporte trois trous 24 ayant la même disposition et le même décalage angulaire que les orifices 18 de l'embase cylindrique de chaque platine 14, 16. Le diamètre D1 extérieur passant par le sommet des dents 22 de la rondelle 20 correspond sensiblement au diamètre D2 des platines 14, 16.

[0016] En référence aux figures 6 à 10, un bac de rangement 26 peut être associé à la poignée de sécurité en étant fixé sur la rondelle de positionnement 20 de l'une des platines 14, 16, par exemple la platine inférieure.

[0017] Le bac de rangement 26 est conformé selon une cuvette creuse, délimitée par une paroi postérieure

28 plane et une paroi antérieure 30 incurvée. Le fond 31 de la cuvette comprend deux orifices d'écoulement 32, 34 autorisant l'évacuation de l'eau en cas d'éclaboussement, pour maintenir l'intérieur du bac de rangement 26 au sec.

[0018] Le profil incurvé de la paroi antérieure 30 convexe du bac de rangement 26 est agencé pour épouser sensiblement la partie terminale concave de l'anse de préhension 12 à l'intérieur de la poignée 10, indépendamment de l'angle d'inclinaison de cette dernière par rapport à la position horizontale du bac de rangement 26.

[0019] La fixation du bac de rangement 26 sur la rondelle de positionnement 20 s'effectue par emmanchement dans une embase de retenue 36 intégrée dans un évidement 37 de la cuvette, lequel se trouve dans le prolongement de la paroi postérieure 28, et au voisinage du fond 31. L'embase de retenue 36 est formée à cet effet par une portion de couronne dentée (figure 9) à secteur circulaire constituant un deuxième crantage 38, destiné à coopérer avec le premier crantage 21 de la rondelle de positionnement 20. Le diamètre D3 passant par les creux du deuxième crantage 38 (figure 10) correspond au diamètre D1 du premier crantage 21 (figure 5). Les dents et les creux des deux crantages 21, 38 présentent des formes conjuguées autorisant l'effet d'emmanchement de l'embase de retenue 36 sur la rondelle de positionnement 20 lors de la fixation du bac de rangement 26 sur la poignée 10.

[0020] La paroi 40 de l'évidement 37 constitue un moyen de butée sur la platine 14 ou 16, de manière à assurer un blocage efficace du bac de rangement 26 sur la poignée 10 après engagement des deux crantages 21, 38 dans une position angulaire désirée.

[0021] Les figures 11 et 12 montrent différentes positions de la poignée de sécurité 10 pour utilisation dans la douche ou la baignoire. Le bac de rangement 26 reste toujours horizontal en adaptant le deuxième crantage 38 de l'embase de retenue 36 sur un secteur prédéterminé du premier crantage 21 de la rondelle de positionnement 20 associée à l'une des platines 14, 16. Dans la position verticale (figure 11) et la position inclinée (figure 12) le bac de rangement 26 est disposé à l'horizontal sur la platine inférieure 16. Dans la position horizontale de la poignée 10 (non représentée), le bac de rangement 36 n'est pas encadré par l'anse de préhension 12 et peut être monté au choix à gauche ou à droite sur l'une quelconque des platines 14, 16 de la poignée 10.

[0022] Le bac de rangement 26 et les rondelles de positionnement 20 sont réalisés avantageusement par moulage d'une matière plastique, par exemple du polypropylène, ou toute autre résine de synthèse. Le bac de rangement 26 est facilement amovible pour effectuer un nettoyage. Il suffit d'exercer une légère traction vers le haut pour dégager le bac de rangement 26 de la poignée 10 après séparation des deux crantages 21, 38.

[0023] Le bac de rangement 26 peut contenir plu-

sieurs objets ou produits de toilette, notamment des flacons, des tubes, du savon, etc. La forme du bac de rangement 26 peut être quelconque, à condition de s'adapter à la configuration de la poignée 10. Le bac de rangement 26 peut avoir une forme parallépipédique lorsque la poignée 10 est conformée selon un étrier en U.

[0024] Il est clair que le dispositif de fixation par emmanchement des deux crantages 21, 38 peut être remplacé par tout autre système d'accouplement à réglage angulaire de la poignée 10 par rapport au bac de rangement 26.

[0025] En référence aux figures 13 et 14, la rondelle de positionnement 120 comporte une série de trous 124 répartis angulairement avec un décalage régulier de 30°, et une patte d'accrochage 125 associée au premier crantage 121. Les dents 122 du premier crantage 121 ne sont pas agencées sur toute la périphérie de la rondelle de positionnement 120, mais occupent un secteur inférieur à 180°. La patte d'accrochage 125 saillante s'étend radialement au milieu du secteur des dents 122, en formant un décrochement 127 transversal par rapport au plan de la rondelle 120.

[0026] Sur les figures 15 à 19, le bac de rangement 126 est similaire à celui 26 des figures 6 à 9, en comportant de plus une encoche 129 qui prolonge l'évidement 137 de l'embase de retenue 136 pour la réception de la patte d'accrochage 125 lors de l'emmanchement sur la rondelle de positionnement 120. L'embase de retenue 136 conserve la couronne dentée constituant le deuxième crantage 138, lequel se trouve dans un plan postérieur décalé parallèlement de celui de l'encoche 129.

[0027] L'engagement de la patte d'accrochage 125 dans l'encoche 129 renforce l'effet de verrouillage des deux crantages 121, 138 lors de la mise en place de bac de rangement 126. Pour obtenir une position horizontale du bac de rangement 126 en fonction de l'inclinaison de la poignée 10, il suffit d'orienter la patte d'accrochage 125 verticalement vers le haut après avoir fait coïncider trois trous 124 de la rondelle de positionnement 120 avec les orifices 18 de la platine 16 inférieure. Cette opération est effectuée lors de la fixation de la poignée 10 au moyen des vis 17, et il est ensuite possible de rapporter le bac de rangement 126 sur la rondelle de positionnement 120. L'assemblage intervient comme dans l'exemple des figures 6 à 9 par imbrication des deux crantages 121, 138, avec en plus l'introduction de la patte d'accrochage 125 dans l'encoche 129 pour assurer le blocage du bac de rangement 126 dans sa position horizontale.

[0028] Selon la variante de la figure 20, la rondelle de positionnement 20 de la figure 3 est intégrée directement à chaque platine de montage 14, 16 de la poignée 10. Le premier crantage 21 est réparti dans ce cas autour de la périphérie de la platine 14, 16, et autorise une adaptation directe du bac de rangement 26 sur la poignée, sans pièce d'assemblage intermédiaire.

Revendications

1. Poignée de sécurité, notamment pour salles de bains, comprenant une anse de préhension (12), et deux platines (14, 16) de montage disposées aux deux extrémités opposées, caractérisée en ce qu'un bac de rangement (26) peut être associé à la poignée (10) au moyen d'un dispositif de fixation amovible comportant :
 - au moins un moyen de positionnement (20, 120) associé à au moins une platine de montage (14, 16), et étant équipé de premiers moyens d'assemblage (21, 121, 125),
 - et une embase de retenue (36, 136) intégrée dans un évidement (37, 137) postérieur à la base du bac de rangement (26, 126), et pourvue de deuxièmes moyens d'assemblage (38, 138, 129) coopérant par emmanchement avec lesdits premiers moyens d'assemblage lors de la mise en place du bac (26, 126) sur la platine de montage (14, 16).
2. Poignée de sécurité selon la revendication 1, caractérisée en ce que le moyen de positionnement (20, 120) comporte une rondelle intercalée sous une platine de montage (14, 16) avec une orientation angulaire prédéterminée, et que les premiers moyens d'assemblage de ladite rondelle de positionnement comportent au moins une patte d'accrochage (125) coopérant avec un moyen de butée ménagé dans l'embase de retenue (136).
3. Poignée de sécurité selon la revendication 2, caractérisée en ce que le moyen de butée est formé par une encoche (129) dans laquelle s'engage la patte d'accrochage (125) pour assurer un verrouillage positif du bac de rangement (126) sur la poignée (10).
4. Poignée de sécurité selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que les premiers moyens d'assemblage comportent de plus un premier crantage (21, 121) constituant une pièce d'engrenage fixe qui s'imbrique dans un deuxième crantage (38, 138) des deuxièmes moyens d'assemblage, indépendamment de l'angle d'inclinaison de la poignée (10).
5. Poignée de sécurité selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le bac de rangement (26, 126) est conformé selon une cuvette creuse délimitée par une paroi postérieure (28) plane, et une paroi antérieure (30) ayant un profil conjugué à celui de la partie terminale de l'anse de préhension (12) à l'intérieur de la poignée (10).
6. Poignée de sécurité selon la revendication 5, carac-

térisée en ce que le profil incurvé de la paroi antérieure (30) du bac (26, 126) est convexe, et épouse la forme concave de ladite poignée (10).

7. Poignée de sécurité selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que l'embase de retenue (36, 136) vient en moulage avec le bac de rangement (26, 126), et est réalisée en matière plastique, par exemple en polypropylène ou tout autre résine de synthèse, le fond (31) du bac de rangement (26, 126) comportant au moins un orifice d'écoulement (32, 34) autorisant l'évacuation de l'eau en cas d'éclaboussement. 5
10
8. Poignée de sécurité selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que la rondelle de positionnement (20, 120) comporte des trous (24, 124) disposés angulairement en alignement avec des orifices (18) de la platine (14, 16) pour autoriser le passage de vis (17) de fixation lors de l'assemblage à une cloison. 15
20
9. Poignée de sécurité selon la revendication 4, caractérisée en ce que le premier crantage (21) est intégré à la périphérie de chaque platine de montage (14, 16) pour autoriser une adaptation directe de bac de rangement (26) sur la poignée (10). 25
10. Poignée de sécurité selon la revendication 4, caractérisée en ce que le deuxième crantage (38, 138) de l'embase de retenue (36, 136) est formé par une portion de couronne dentée à secteur circulaire, le diamètre (D3) passant par les creux du deuxième crantage (38, 138) correspondant sensiblement au diamètre (D1) passant pas le sommet des dents (22, 122) du premier crantage (21, 121). 30
35

40

45

50

55

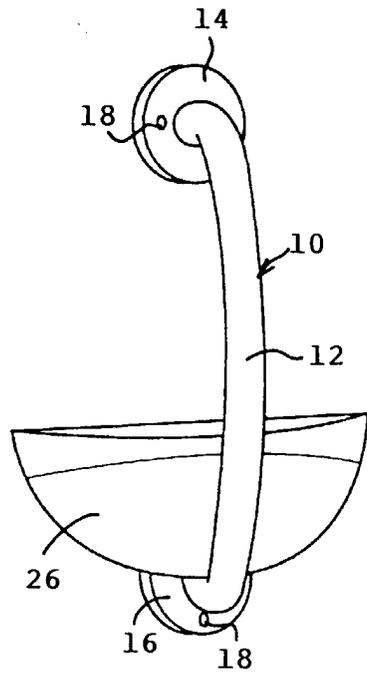


FIG 1

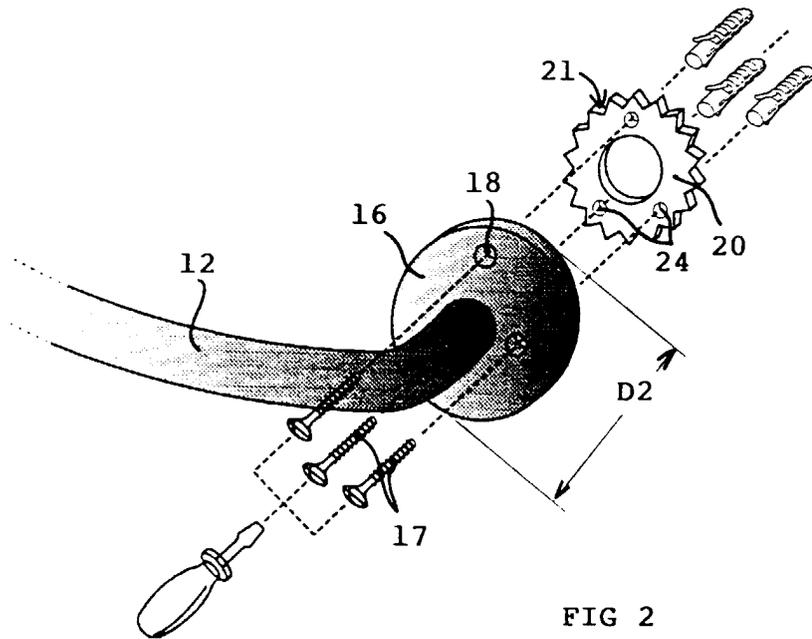


FIG 2

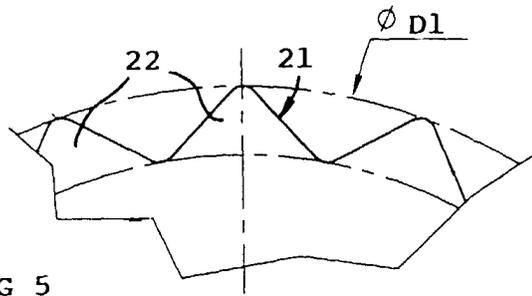


FIG 5

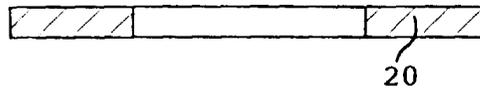


FIG 4

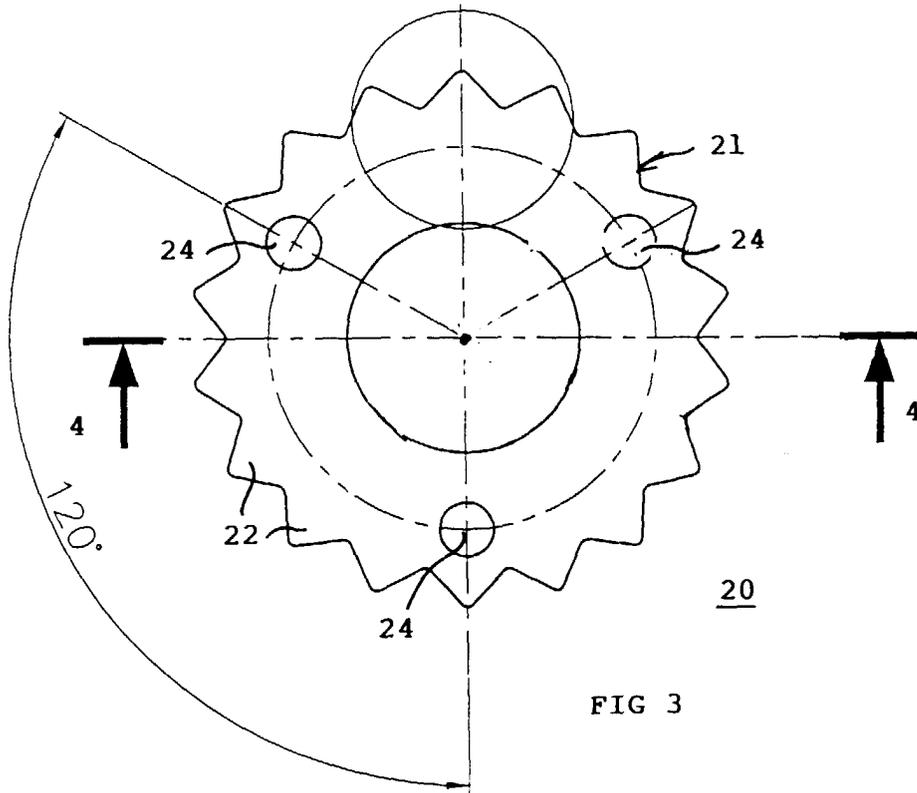


FIG 3

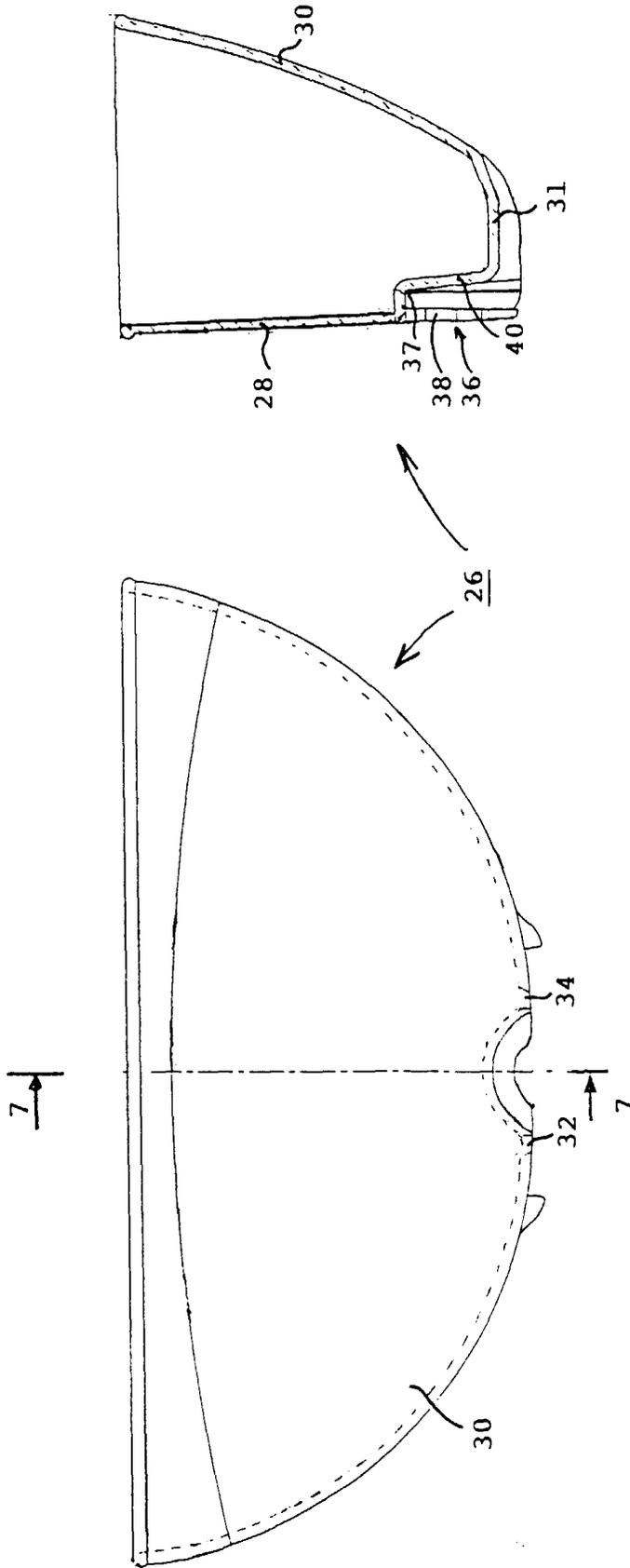


FIG 7

FIG 6

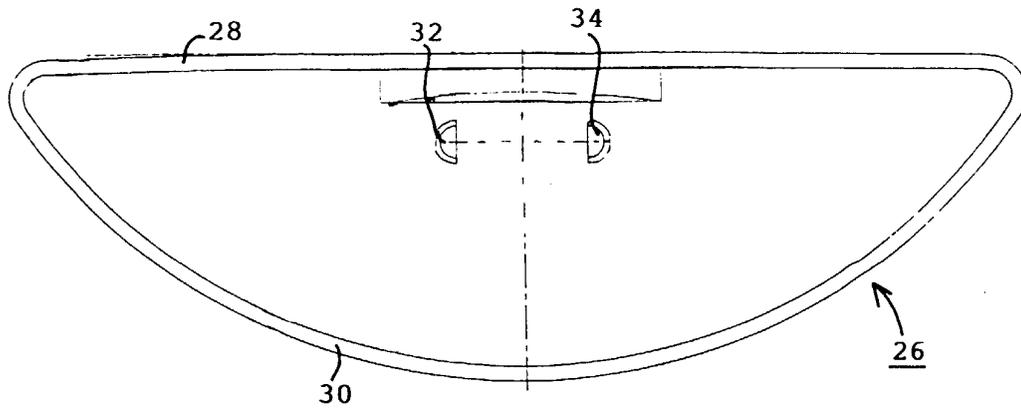


FIG 8

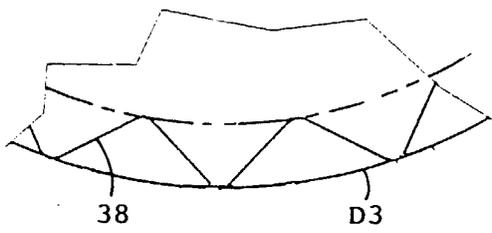


FIG 10

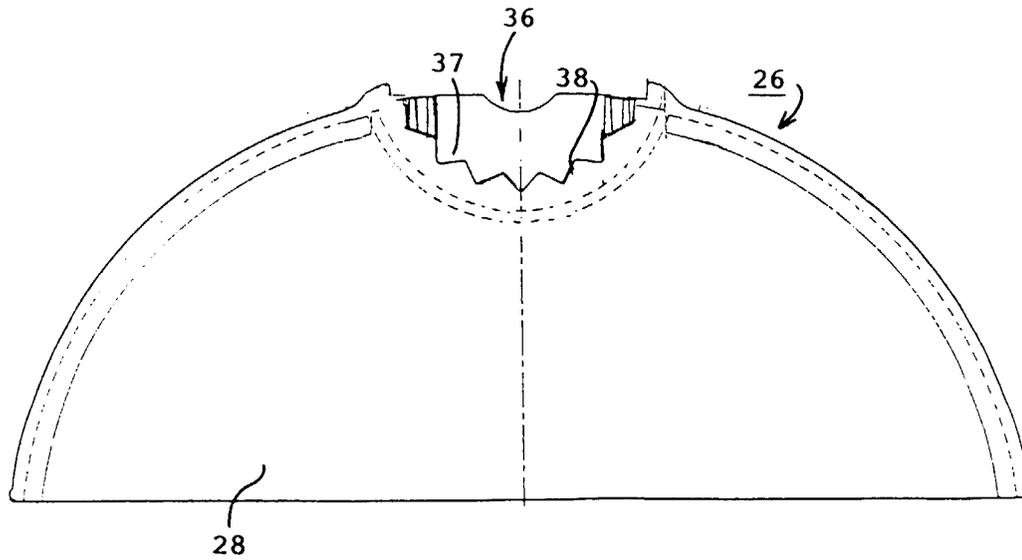


FIG 9

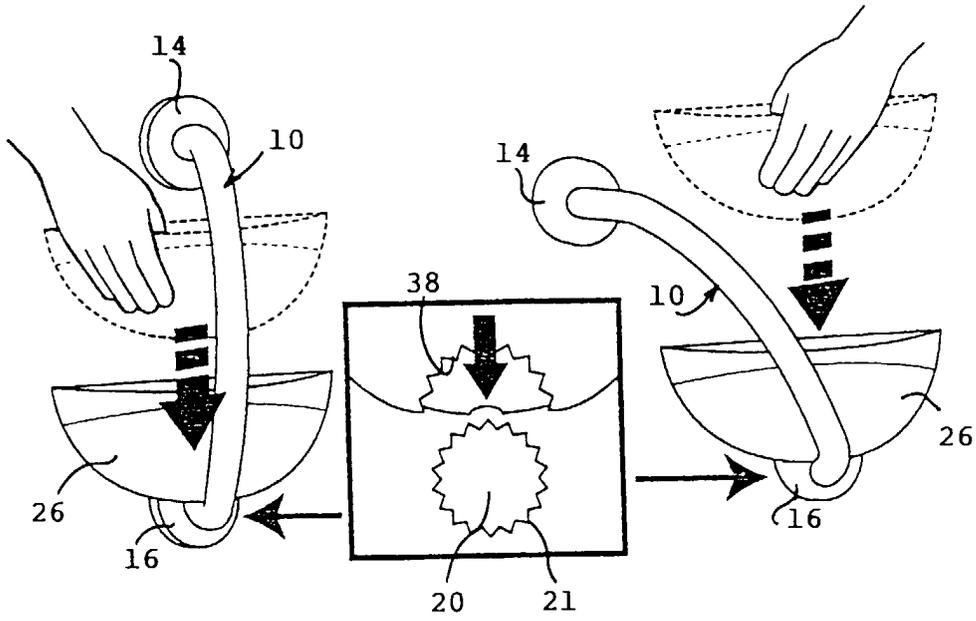


FIG 11

FIG 12

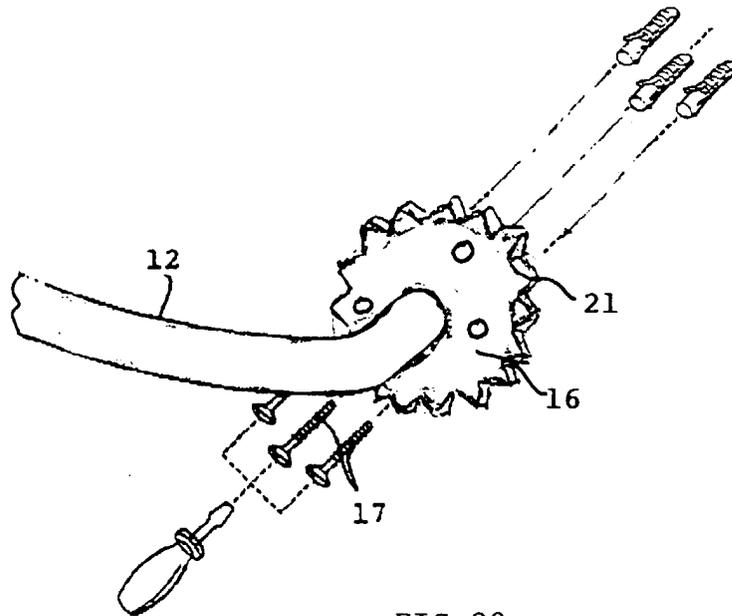


FIG 20

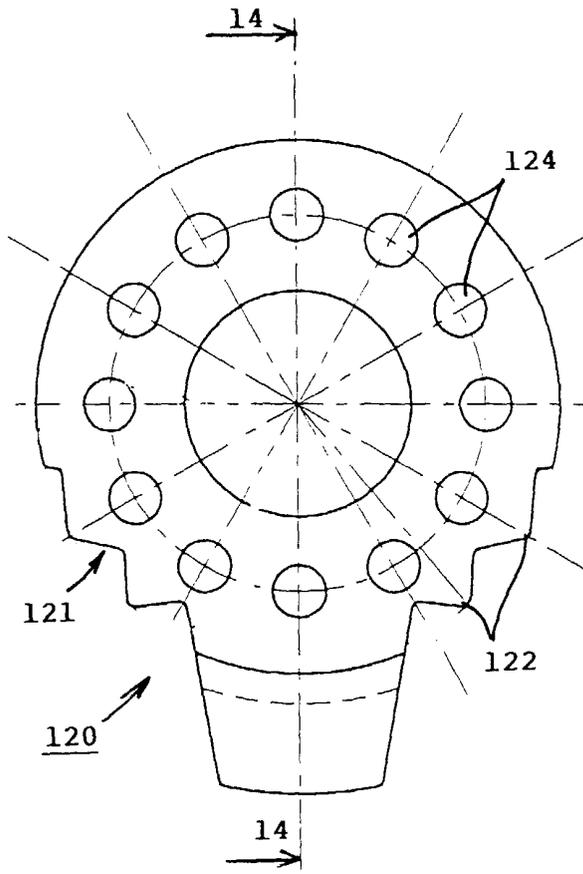


FIG 13

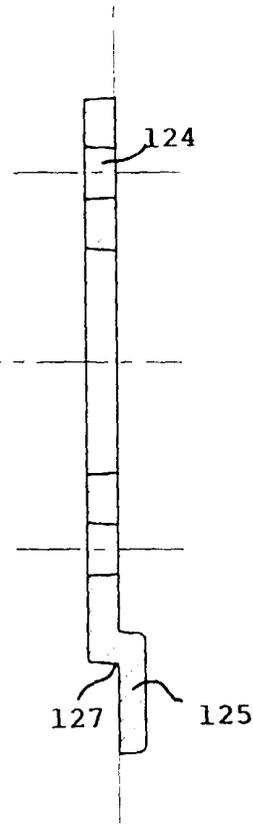


FIG 14

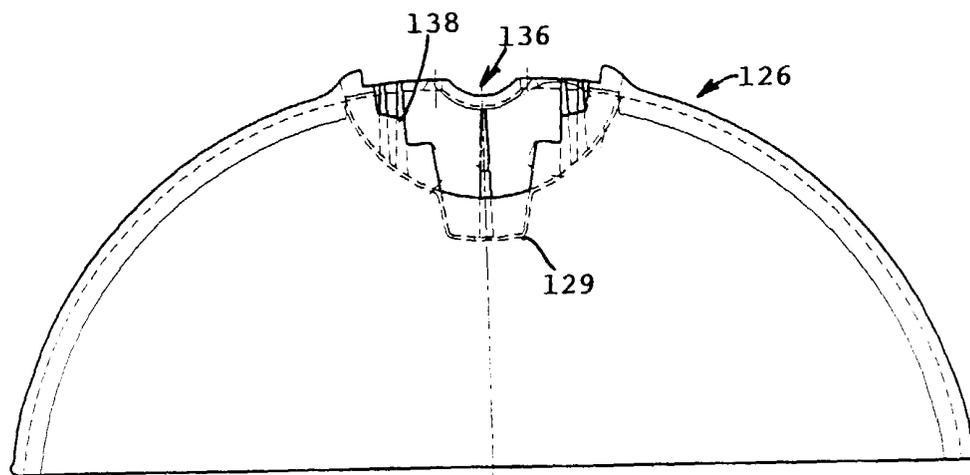


FIG 19

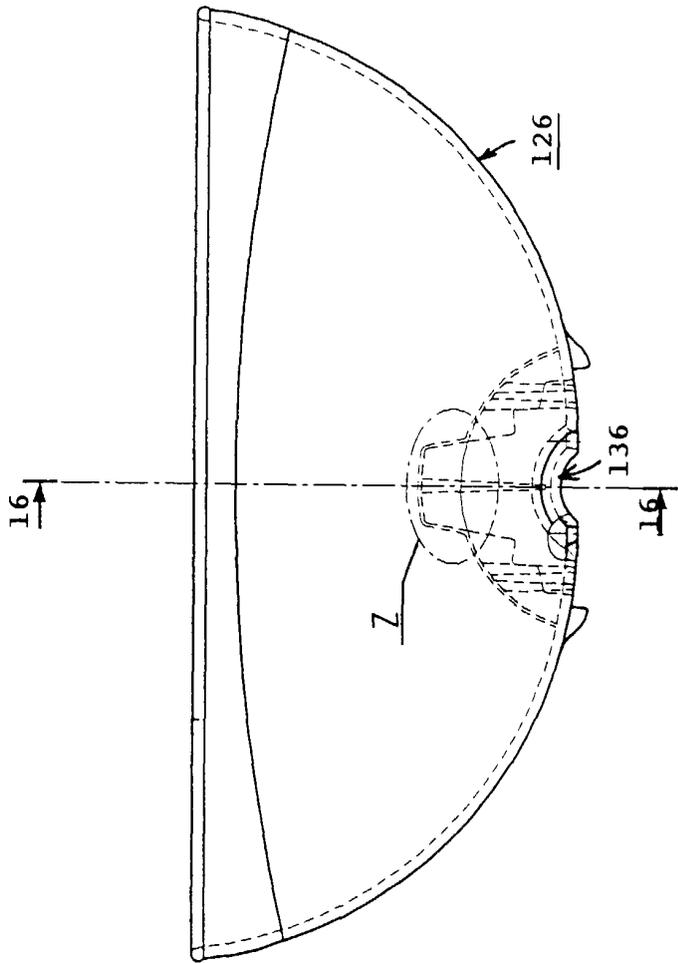


FIG 15

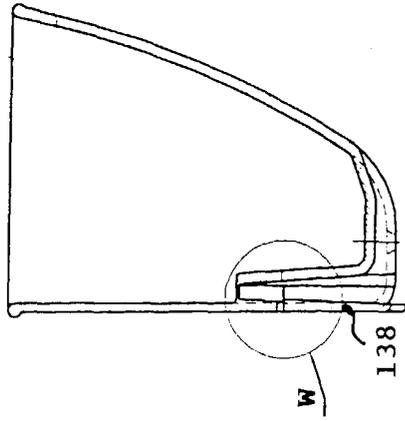


FIG 16

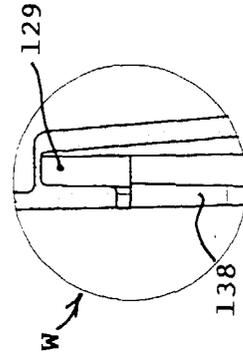


FIG 17

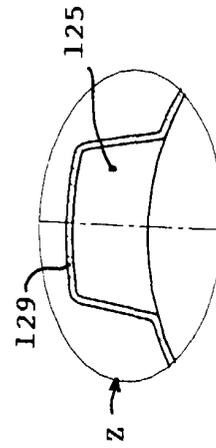


FIG 18



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE
A	CH 593 046 A (TROESCH & CO. AG) 15 novembre 1977 (1977-11-15) * colonne 1, ligne 49 - colonne 2, ligne 41; figures 1-4 *	1,5,7	A47K3/00 A47K17/02
A	CH 645 798 A (TROESCH & CO. AG) 31 octobre 1984 (1984-10-31) * page 2, colonne de droite, ligne 9 - ligne 40; figures 1-3 *	1,5,7	
A	FR 1 591 111 A (FRILLEY) 27 avril 1970 (1970-04-27) * page 1, ligne 15 - ligne 29; figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES
			A47K
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 3 septembre 1999	Examineur Clasing, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 41 0023

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-09-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CH 593046 A	15-11-1977	AUCUN	
CH 645798 A	31-10-1984	AUCUN	
FR 1591111 A	27-04-1970	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82